

Problème éthique de Catherine

Catherine est une jeune fille de 15 ans qui adore les chevelures flamboyantes. Elle arbore d'ailleurs cette année une teinture de couleur rose. Avec l'accord de ses parents, elle a décidé de se chercher un emploi la fin de semaine pour se faire un peu d'argent de poche. Après être allée porter quelques curriculum vitae dans les commerces de son quartier, elle reçoit un appel du propriétaire du dépanneur près de chez elle. Elle passe alors une entrevue avec lui et elle obtient un emploi de caissière.

Quatre mois après son embauche, le dépanneur est vendu et Catherine se retrouve avec un nouvel employeur. Celui-ci rencontre les caissières et il leur annonce que désormais, elles auront un uniforme de travail et qu'elles devront avoir une tenue décente. Il demande donc à Catherine de revenir à une couleur plus naturelle afin de correspondre à l'image de l'entreprise.

Catherine retourne chez elle plutôt troublée. L'uniforme ne lui pose pas nécessairement de problème, mais la question de sa teinture l'indispose. Elle décide de retourner voir son nouvel employeur. Celui-ci lui explique qu'il souhaite augmenter sa clientèle de personnes âgées et ces dernières préfèrent les apparences « traditionnelles ». Il ajoute que le code du travail lui permet de toute façon d'exiger de ses employés une tenue décente.

Catherine décide de déposer une plainte et de porter sa cause devant un juge.